

<b>CONVENTION COLLECTIVE</b>	ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION (IDCC 3016) Emploi-repère : salarié-e polyvalent-e des ateliers et chantiers d'insertion
<b>CONTRAT</b>	Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) – Contrat initial 26h/semaine sur 6 mois Rémunération au SMIC horaire (1297,96€ bruts) – Horaires de travail initiaux sur 4 jours
<b>OBJECTIF</b>	L'objectif du contrat est l'insertion socioprofessionnelle de personnes par la réalisation d'activités économiques, la formation et l'accompagnement vers l'emploi.
<b>LOCALISATION</b>	Début et fin de la journée de travail à Aix-en-Provence (5 équipes) ou Début et fin de la journée de travail à La Roque d'Anthéron (1 équipe)

<b>TÂCHES TECHNIQUES À RÉALISER</b>	<b>ACCOMPAGNEMENT DE PARCOURS</b>
<p><i>En équipes encadrées de travaux paysagers sur le Pays d'Aix et auprès de multiples client·e·s, réaliser des travaux d'entretien paysager.</i></p> <p>► <b>ENTRETIEN PAYSAGER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nettoyage et propreté</li> <li>▪ Débroussaillage</li> <li>▪ Tonte et taille de végétaux</li> </ul> <p>Sur certains chantiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aménagements paysagers</li> <li>▪ Préparation de sols et de plantations</li> <li>▪ Abattage d'arbres</li> <li>▪ Broyage de végétaux</li> </ul> <p>► <b>TÂCHES TRANSVERSALES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sécurisation et sécurité du chantier</li> <li>▪ Chargement / déchargement</li> <li>▪ Entretien des équipements, véhicules et locaux</li> <li>▪ Utilisation d'outils à main</li> <li>▪ Utilisation de machines</li> <li>▪ Utilisation d'équipements de sécurité</li> </ul> <p>► <b>APTITUDES ET EXIGENCES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travaux en extérieur (intempéries, allergies)</li> <li>▪ Efforts physiques (marche, posture debout)</li> <li>▪ Port de charges, manutention</li> <li>▪ Travaux en équipe</li> <li>▪ Travaux en présence de client·e·s et de public</li> <li>▪ Application des consignes de sécurité</li> </ul>	<p><i>Durant le contrat de travail, mobiliser des temps de formation et d'accompagnement socioprofessionnel obligatoires avec un objectif d'accès à l'emploi.</i></p> <p>► <b>CONSTRUIRE UN PROJET VERS L'EMPLOI</b></p> <p>S'orienter professionnellement, résoudre ses difficultés et mettre en œuvre un plan d'actions réaliste vers l'emploi (entretiens, rencontres et immersions en entreprise)</p> <p>► <b>VALIDER DES REPÈRES PROFESSIONNELS</b></p> <p>En situation de travail, acquérir ou consolider des repères professionnels nécessaires pour accéder à l'emploi, en les évaluant régulièrement.</p> <p>► <b>SE FORMER DURANT LE CONTRAT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valider des certifications durant le parcours : CLÉA, Sauvetage Secourisme au Travail, Code de la Route, CACES, habilitations, etc.</li> <li>▪ Consolider des savoirs de base et numériques : préparation aux certifications, mise à jour de CV, utilisation de courriels, démarches dématérialisées, recherche d'emploi via internet, etc.</li> <li>▪ Bénéficier d'ateliers et ressources complémentaires : vie professionnelle, ateliers pédagogiques, inclusion numérique, alimentation, etc.</li> </ul>
<p>► <b>CONTACT RECRUTEMENT</b></p> <p>Tel : 04 42 95 04 37 – Courriel : <a href="mailto:recrutement.iae@ams-environnement.fr">recrutement.iae@ams-environnement.fr</a></p>	